

MES RACINES ALGÉRIENNES

Par où commencer mes recherches et mes démarches?

Le guide gratuit pour comprendre votre situation, savoir ce que vous pouvez faire vous-même et identifier les étapes pour lesquelles vous avez réellement besoin d'aide.

Comprendre votre situation. Trouver votre prochaine étape.

GUIDE GRATUIT

Bienvenue

Si vous avez téléchargé ce guide, vous vous posez probablement une question que j'entends très souvent :

« Je sais que j'ai des racines en Algérie... mais par où commencer? »

Peut-être votre père est-il né en Algérie. Peut-être votre mère.

Peut-être s'agit-il de vos grands-parents ou de vos arrière-grands-parents.

Vous souhaitez peut-être retrouver un acte de naissance. Comprendre si vous pouvez obtenir des documents algériens. Faire vos premières démarches. Retrouver le village de votre famille. Ou simplement comprendre un peu mieux votre histoire.

Et lorsque l'on commence à chercher, tout peut rapidement sembler compliqué.

Nationalité. État civil. Transcription. 12S. Consulat. Passeport.

Archives. Communes. Documents que l'on ne retrouve plus. Noms écrits différemment selon les actes... La première chose à savoir est que vous n'avez pas besoin de tout comprendre aujourd'hui.

Vous avez simplement besoin de trouver votre premier fil.

C'est exactement l'objectif de ce guide.

Ce que vous allez faire

À la fin de ces quelques pages, vous devriez pouvoir répondre à

trois questions :

1. Qu'est-ce que je sais déjà sur mes origines familiales en Algérie

2. Qu'est-ce qu'il me manque pour avancer?

3. Quelle est ma prochaine étape?

Une recherche familiale commence rarement avec un dossier parfaitement constitué. Elle commence parfois avec un nom. Une date approximative. Le nom d'un village. Un ancien passeport. Une photographie. Ou simplement un souvenir raconté par quelqu'un de votre famille.

Et si toutes les démarches de ce guide ne me concernent pas?

Continuez quand même. Certaines pages, notamment celles consacrées à la nationalité, au 12S ou au passeport, ne correspondront peut-être pas à votre situation.

Mais les premières étapes restent utiles pour retrouver une personne, un acte, une commune, une filiation, une archive ou une partie de votre histoire familiale en Algérie.

Prenez simplement dans ce guide ce qui correspond à votre chemin.

Votre chemin en 8 étapes

Vous n'avez pas besoin de tout faire. Repérez simplement l'étape qui correspond à votre situation.

1. IDENTIFIER	Par qui passent mes racines en Algérie ?
2. FOUILLER	Qu'est-ce que ma famille possède déjà ?
3. CHERCHER	Quel document ou quelle information me manque ?
4. COMPRENDRE	Transcription ? Nationalité ? 12S ? Consulat ?
5. ME SITUER	Quelle situation ressemble à la mienne ?
6. CONSTRUIRE	Quelle est ma prochaine action ?
7. VÉRIFIER	Quelle est la procédure officielle actuelle ?
8. DEMANDER DE L'AIDE	Quel est mon véritable blocage ?

Vous avez simplement besoin de trouver votre prochaine étape.

ÉTAPE 1

Identifiez votre lien avec l'Algérie

Prenez une feuille. Ou utilisez directement l'espace ci-dessous.

Écrivez votre nom. Puis celui de vos parents. Puis celui de vos grands-parents.

Ne cherchez pas encore à remonter dix générations.

Pour commencer, nous voulons simplement comprendre : par qui passe votre lien familial avec

l'Algérie?

Moi

Nom et prénoms :

Date et lieu de naissance :

Mon père

Nom et prénoms :

Date et lieu de naissance :

A-t-il un lien avec l'Algérie? ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Si oui, lequel :

Ma mère

Nom et prénoms :

Date et lieu de naissance :

A-t-elle un lien avec l'Algérie? ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Si oui, lequel :

Puis faites exactement la même chose avec vos quatre grands-parents.

Votre première chaîne familiale

Vous devriez commencer à voir apparaître quelque chose.

Grand-père né en Algérie → père né en France → moi

Ou :

Grand-mère algérienne → mère née en France → moi Cette chaîne va devenir le fil conducteur de vos recherches.

Et retenez déjà quelque chose d'important : ne négligez pas la branche maternelle.

La nationalité algérienne peut également être transmise par la mère, selon les conditions prévues par la législation algérienne.

Nous reviendrons plus loin sur la différence entre origine familiale, filiation, nationalité et état civil. Pour l'instant, ne cherchez pas à déterminer seul si vous êtes juridiquement Algérien.

Par qui passe mon histoire familiale en Algérie?

Jusqu'à quelle génération puis-je remonter avec certitude?

La première information que je dois vérifier est :

ÉTAPE 1 - COMPLÉTEZ VOTRE CHAÎNE

Vos quatre grands-parents

Notez ce que vous savez. Laissez vide ce que vous devez encore vérifier.

Grand-père paternel

Nom et prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Lien avec l'Algérie / informations

☐ certain ☐ à vérifier

Grand-mère paternelle

Nom et prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Lien avec l'Algérie / informations

☐ certain ☐ à vérifier

Grand-père maternel

Nom et prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Lien avec l'Algérie / informations

☐ certain ☐ à vérifier

Grand-mère maternelle

Nom et prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Lien avec l'Algérie / informations

☐ certain ☐ à vérifier

ÉTAPE 2

Fouillez d'abord chez vous

Avant de chercher en Algérie, de contacter un consulat ou de payer quelqu'un pour effectuer une recherche, commencez par quelque chose de beaucoup plus simple : regardez ce que votre famille possède déjà.

Cela paraît évident. Pourtant, il arrive régulièrement qu'une personne commence des démarches alors qu'un document précieux dort depuis vingt ou trente ans dans un tiroir.

Ne cherchez pas uniquement des documents encore valides. Pour retracer une histoire familiale, un document expiré peut être extrêmement précieux.

Commencez par demander autour de vous

Avant même de chercher dans vos propres affaires, posez la question à votre famille : père, mère, frères et sœurs, grands-parents, oncles, tantes. Quelqu'un a peut-être conservé les papiers familiaux.

À rechercher :

- ☐ ancien passeport algérien
- ☐ carte nationale d'identité algérienne
- ☐ carte consulaire
- ☐ livret de famille algérien
- ☐ acte de naissance
- ☐ 12S
- ☐ certificat de nationalité
- ☐ acte de mariage ou de décès
- ☐ documents militaires
- ☐ anciens courriers administratifs ou consulaires
- ☐ anciennes photocopies ou scans

Ne jetez rien parce que le document vous paraît trop ancien.

Pour l'instant, la question n'est pas de savoir s'il est encore valable administrativement. La question est : qu'est-ce que ce document peut nous apprendre?

Regardez les informations, pas seulement le document

Imaginons que vous retrouviez l'ancien passeport algérien de votre grand-père. Il est expiré depuis 1987. Administrativement, vous pourriez penser : « Il ne sert plus à rien. » Pour notre recherche, c'est faux.

Regardez : son nom est-il écrit exactement comme vous le

pensiez? Tous ses prénoms apparaissent-ils? Quelle date de naissance? Quel lieu? Une commune précise? Une référence

administrative?

Vous venez peut-être de transformer un vieux passeport sans valeur d'usage en point de départ pour retrouver un acte de naissance.

Attention aux lieux de naissance

Dans une famille, on peut dire pendant cinquante ans : « Nous sommes de Tizi Ouzou » ou « Mon père est de Bouira ». Mais administrativement, cela ne suffit pas toujours.

La personne peut parler de la wilaya, de la ville principale, d'une commune voisine, d'un village ou simplement de la région dont la famille se sent originaire.

Pour rechercher certains actes, la commune exacte peut devenir essentielle.

Pensez aussi aux documents français

Si votre père ou votre grand-père a vécu en France, regardez également son acte de mariage, son acte de décès, les actes de naissance de ses enfants, un livret de famille français ou d'anciens dossiers administratifs.

Vous pourriez y trouver un lieu de naissance précis, une date, le nom des parents ou une orthographe différente.

Une information trouvée en France peut devenir la clé d'une recherche en Algérie.

Les noms peuvent vous réserver quelques surprises BENALI sur un document. BEN ALI sur un autre. Un prénom supplémentaire apparaît. L'ordre des prénoms change.

Ne corrigez rien vous-même pour essayer de faire correspondre les documents. Commencez par comparer.

Ce qui ne correspond pas :

Faites maintenant votre inventaire

Pour chaque génération de votre chaîne familiale, notez ce que vous avez réellement entre les mains.

Personne	Je possède	Il me manque
Moi		
Mon parent		
Mon grand-parent		
Arrière-grand-parent		

Je connais avec certitude mon ascendant lié à l'Algérie : ☐ Oui ☐ Non ☐ À vérifier

Je connais sa commune exacte de naissance : ☐ Oui ☐ Non ☐ Seulement la région ou la wilaya

Je possède au moins un document algérien le concernant : ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Je connais sa filiation : ☐ Oui ☐ En partie ☐ Non

À la fin de cette étape, ne demandez encore rien

Ne commandez pas cinq actes « au cas où ». Ne payez personne pour rechercher un document dont vous possédez peut-être déjà une copie. Ne commencez pas plusieurs démarches en parallèle.

✓ Je peux continuer seul

? Il me manque quelque chose

Ne contactez pas encore Racines d'Algérie automatiquement. Nous allons d'abord voir où chercher et quelles solutions existent pour essayer de retrouver vous-même un acte ou une information manquante.

ÉTAPE 3

Il me manque un acte ou une information : où chercher?

À la fin de l'étape précédente, vous avez normalement identifié

ce qui vous manque. Maintenant, nous allons chercher. Mais dans le bon ordre.

1. Commencez encore une fois par votre famille

Oui, encore. Avant de chercher un acte à plusieurs centaines ou milliers de kilomètres, vérifiez qu'un membre de votre famille ne l'a pas déjà.

Ne demandez pas seulement « Tu as des papiers de grand-père? ».

Demandez précisément : « Est-ce que tu as son acte de naissance algérien? Son ancien passeport? Son livret de famille? Est-ce que quelqu'un connaît sa commune exacte? Reste-t-il quelqu'un de la famille là-bas? »

Utilisez d'abord votre propre réseau familial. Il est gratuit. Et parfois beaucoup plus efficace qu'une recherche compliquée.

2. Je connais la personne, mais pas sa commune exacte

Ne lancez pas une recherche au hasard dans toute l'Algérie. Revenez aux documents dont vous disposez : mariage, décès, livret de famille, acte de naissance d'un enfant, ancien passeport, carte d'identité, document militaire.

Commune de naissance indiquée :

Source de cette information :

Cette information est : certaine probable à vérifier Distinguez toujours ce que vous savez de ce que vous supposez.

3. Pensez aux archives

Selon l'époque, le lieu et la personne recherchée, certaines archives peuvent être accessibles depuis la France. Vous entendrez

notamment parler des ANOM :

Archives nationales d'outre-mer.

Elles conservent de nombreux fonds relatifs à l'histoire de l'Algérie durant la période coloniale, dont certaines collections d'état civil consultables en ligne.

Les ANOM ne sont pas un moteur magique contenant tous les actes de toutes les personnes nées en Algérie.

Si vous ne trouvez rien, cela ne signifie pas automatiquement que l'acte n'existe pas. Cela signifie simplement qu'il faudra poursuivre autrement.

4. L'acte doit être recherché en Algérie

Vous avez maintenant le nom, les prénoms, la date de naissance, la commune et éventuellement la filiation.

Avant de payer quelqu'un, demandez-vous : ai-je de la famille ou une personne de confiance sur place? Cette personne peut-elle réellement

effectuer la démarche?

Si elle peut le faire : commencez par cette solution. Vous n'avez aucune raison de payer Racines d'Algérie pour aller chercher un acte que votre frère, votre cousin ou votre oncle peut raisonnablement récupérer.

5. « Mon cousin m'a envoyé l'acte sur WhatsApp. C'est bon? »

Pas nécessairement.

Votre cousin a peut-être retrouvé l'acte et vous en a envoyé une photographie ou un scan. C'est déjà très utile : vous pouvez vérifier un nom, une date, un lieu ou une filiation.

Mais vous devez distinguer deux choses : avoir vu le document et disposer du document que l'administration acceptera réellement pour votre démarche.

À RETENIR - Que signifie « sous la forme nécessaire »?

Cela signifie simplement : le document que l'administration acceptera réellement pour votre démarche. Une photographie reçue sur WhatsApp ou un scan envoyé par e-mail peut être très utile pour vérifier une information. Mais si votre démarche exige l'exemplaire officiel du document, imprimer cette photographie ou ce scan ne le transforme pas en document officiel.

Avant de vous déplacer au consulat ou de faire venir un document depuis l'Algérie, vérifiez donc précisément ce qui est demandé pour votre démarche.

6. « L'acte existe. Mais je n'arrive pas à le faire venir. »

Voilà une situation beaucoup plus fréquente qu'on ne l'imagine.

Un membre de votre famille a retrouvé le document. Mais il ne sait pas comment vous l'envoyer, il a peur de perdre l'original, plusieurs documents doivent être centralisés avant l'envoi, ou personne ne peut matériellement effectuer l'acheminement.

Dans ce cas, le problème n'est plus la recherche. Il est devenu logistique.

Faites le test

1. Je sais exactement ce qu'il me faut. ☐ Oui ☐ Non

2. Je sais où l'obtenir. ☐ Oui ☐ Non

3. Je peux faire effectuer la démarche. ☐ Oui ☐ Non

4. Je peux récupérer en France le document sous la forme nécessaire. ☐
Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Tout est oui? Continuez seul. Votre proche récupère le document et vous pouvez organiser son acheminement.

Je sais ce qu'il me faut, mais personne ne peut le récupérer

Voilà un besoin concret. Vous avez effectué le travail de recherche, mais vous n'avez aucun relais capable d'effectuer la démarche sur place. Une intervention en Algérie peut alors devenir nécessaire.

Ma famille l'a récupéré, mais je n'arrive pas à obtenir le document nécessaire en France

C'est également un besoin concret. Il peut s'agir de récupérer le document, le centraliser avec d'autres ou organiser son acheminement. Selon la situation, Racines d'Algérie peut intervenir uniquement sur cette partie.

Et si je n'ai absolument personne en Algérie?

Beaucoup de descendants de familles algériennes n'ont aujourd'hui plus aucun contact sur place. D'autres ont encore de la famille, mais pas dans la région concernée.

Dans ce cas, l'absence de relais est précisément le problème à résoudre. Vous pouvez parfaitement savoir ce qu'il vous faut sans avoir matériellement la possibilité de l'obtenir seul.

Mon blocage réel est donc :

Nationalité, transcription, 12S, consulat...

Comprendre enfin ce que tout cela signifie

À ce stade, vous avez commencé à reconstruire votre chaîne familiale. Vous avez peut-être retrouvé des actes, un ancien passeport ou des documents de vos parents ou grands-parents.

Et maintenant arrivent des mots que vous n'aviez peut-être

jamais entendus : nationalité, transcription, 12S, certificat de nationalité, immatriculation consulaire, passeport.

Tout cela peut vite sembler compliqué. Alors nous allons faire autrement : une question à la fois.

« Je n'ai jamais eu de papiers algériens. Alors je ne suis

pas Algérien? »

C'est une question que j'entends très souvent. Vous êtes peut-être né en France, vous y avez toujours vécu et votre père ou votre mère est Algérien. Mais vous n'avez jamais eu de passeport algérien, de carte d'identité algérienne, de 12S ou de carte consulaire.

Alors naturellement, vous pensez : « Je voudrais obtenir la nationalité algérienne. »

Mais il faut comprendre une chose essentielle. Le Code de la nationalité algérienne prévoit la transmission de la nationalité par la filiation. Son article 6 pose le principe selon lequel est Algérien l'enfant né d'un père algérien ou d'une mère algérienne.

Ce n'est pas votre premier passeport qui vous rend Algérien.

Dans les situations où cette disposition s'applique, vos démarches permettent d'établir, d'enregistrer et de faire reconnaître administrativement une situation qui découle déjà de votre filiation.

Certaines personnes ont passé des années à penser : « Je n'ai jamais eu de papiers algériens, donc je ne suis pas vraiment légitime. »

Les papiers sont importants. Mais votre filiation et vos papiers ne sont pas la même chose.

« Mais je suis né en France. Comment ma naissance

pourrait-elle exister en Algérie? »

Votre naissance a évidemment été enregistrée en France. Mais si vous relevez également de l'état civil algérien, cette même naissance peut aussi devoir y être enregistrée. C'est là qu'intervient la transcription.

Né en France → naissance enregistrée dans l'état civil français → transcription → la même naissance existe aussi dans l'état civil algérien.

« Comment savoir si ma naissance a déjà été transcrite? »

Avant de constituer un dossier, regardez ce qui existe déjà :

- ☐ acte de naissance algérien à votre nom
- ☐ 12S
- ☐ passeport algérien
- ☐ carte nationale d'identité algérienne
- ☐ ancien document consulaire

Si vous ne savez pas, votre prochaine action est simplement : vérifier.

« J'ai retrouvé les actes de mon père et de mon

grand-père. À quoi vont-ils servir? »

Ils peuvent être extrêmement importants parce qu'ils permettent notamment de reconstruire et de documenter votre chaîne familiale :

Grand-père Père Vous Autrement dit, ils permettent de documenter votre filiation.

Cette filiation peut être essentielle pour présenter votre situation et demander la transcription de votre naissance.

Mais attention : un acte de naissance algérien ne constitue pas automatiquement, à lui seul, une preuve suffisante de nationalité algérienne.

C'est pour cela qu'un dossier peut sembler parfaitement logique et que le consulat peut malgré tout demander un certificat de nationalité algérienne.

« Alors pourquoi ne pas demander le certificat de

nationalité tout de suite? »

Parce qu'il n'est pas forcément nécessaire. Je préfère éviter de vous faire engager une démarche supplémentaire, rechercher davantage d'actes et éventuellement dépenser de l'argent si votre dossier peut avancer sans cela.

Je rassemble les actes et documents disponibles je présente ma situation au consulat le consulat accepte : je continue OU le consulat exige une preuve supplémentaire : le certificat devient nécessaire Ne commencez pas par la démarche la plus lourde simplement parce qu'elle pourrait éventuellement vous être demandée.

« Pourquoi le certificat serait au nom de mon père alors

que c'est MOI qui veux mes papiers? »

Prenons un exemple très simple. Vous êtes né en France. Votre père est né en Algérie. Vous n'avez encore jamais eu de documents algériens et vous souhaitez faire transcrire votre naissance.

Le consulat vous demande finalement une preuve officielle de la nationalité algérienne de votre père. Le certificat peut alors être établi au nom de votre père.

Certificat du père = « Mon père est Algérien »

Votre acte de naissance = « Je suis son enfant »

Les deux informations se rejoignent : la nationalité du parent est officiellement établie et votre acte établit votre filiation avec lui.

Votre démarche de transcription peut alors poursuivre son chemin.

« Est-ce que je pourrais demander directement un

certificat à mon nom? »

Selon la situation et les textes applicables, cette voie peut être envisagée. Mais la réalité administrative n'est pas toujours aussi simple que la théorie.

Dans la pratique, des difficultés ou des refus peuvent apparaître lorsqu'une personne née à l'étranger n'a encore jamais été transcrite dans l'état civil algérien.

C'est pourquoi, lorsque la situation s'y prête, établir d'abord officiellement la nationalité du parent algérien peut constituer une voie plus prudente.

Les situations familiales plus complexes doivent être examinées au cas par cas.

« Et pourquoi parle-t-on parfois de trois actes de naissance? »

Parce que lorsqu'un certificat de nationalité devient réellement nécessaire, il peut falloir remonter la filiation de la personne au nom de laquelle ce certificat doit être établi.

Gardons toujours le même sens que depuis le début du guide :

Grand-parent de la personne concernée Parent de la personne concernée
Personne concernée par le certificat Si le certificat doit être établi au nom de votre père, cela peut donc correspondre à :

CERTIFICAT ÉTABLI AU NOM DE VOTRE PÈRE

Votre arrière-grand-père



Votre grand-père



Votre père

Le certificat concerne votre père. Les générations précédentes permettent d'établir sa filiation.

Ne mélangez pas les actes utiles à une transcription et les actes éventuellement nécessaires à un certificat de nationalité.

Ce sont deux étapes différentes.

« Et le 12S dans tout ça? »

Une fois que l'on commence à parler de documents algériens, le mot 12S arrive très vite. Beaucoup de personnes pensent : « Donc le 12S, c'est la preuve que je suis Algérien? »

Pas exactement. Le 12S est un acte de naissance algérien sécurisé utilisé notamment dans le cadre de certaines démarches liées aux documents biométriques.

Nationalité transcription 12S passeport Ce sont des éléments différents de votre parcours.

« Puis-je demander mon 12S moi-même? »

Oui, lorsque la procédure officielle correspondant à votre situation le permet. Mais il existe une différence essentielle selon votre lieu de naissance.

Vous êtes né en Algérie et vous résidez aujourd'hui en France ou dans un autre pays La demande de 12S peut passer par le portail officiel en ligne prévu pour les personnes concernées. Vous pouvez effectuer cette démarche vous-même.

Il n'y a aucune raison de payer Racines d'Algérie simplement pour effectuer à votre place une démarche officielle à laquelle vous avez directement accès.

Vous êtes né en France ou dans un autre pays Votre situation est différente. Avant de penser au 12S, vérifiez

d'abord :

« Ma naissance a-t-elle déjà été transcrite dans l'état civil algérien? »

Si elle ne l'a jamais été, c'est cette étape qui vient d'abord.

« Pourtant mon frère a fait autrement ! »

C'est possible. Votre frère est né en Algérie. Vous êtes né en France. Vous avez exactement les mêmes parents. Et pourtant, vous pouvez avoir deux démarches différentes.

Même famille ne veut pas forcément dire même situation administrative.

Même chose entre un parent né en Algérie et ses enfants nés en France.

Avant de reproduire la démarche d'un frère, d'une sœur ou d'un parent : regardez d'abord où VOUS êtes né.

« Je fais la demande de 12S en ligne mais le formulaire

me bloque »

Cela peut arriver, notamment lorsqu'une information liée à votre situation consulaire est demandée alors que vous n'avez jamais été immatriculé, que votre immatriculation est très ancienne ou que vous ne connaissez plus certaines références.

N'inventez pas une information simplement pour passer à l'écran suivant. Vérifiez la procédure actuelle auprès de votre consulat ou sur le site officiel de l'administration concernée.

« Être immatriculé au consulat, ça veut dire quoi? »

Voilà encore une question que j'entends très souvent. Et si vous êtes né en France, l'expression peut même vous sembler étrange :

« Pourquoi parle-t-on de moi comme d'un Algérien

vivant à l'étranger? Je suis Français, je suis né en France et je vis dans mon pays. »

C'est parfaitement compréhensible.

Jusqu'ici, vous regardiez votre situation en tant que Français vivant en France. Mais lorsque vous effectuez vos démarches algériennes, il faut également apprendre à la regarder du point de vue de l'Algérie.

Si votre nationalité algérienne est établie, vous êtes également Algérien.

Et en tant qu'Algérien vivant en France, vous vivez hors d'Algérie.

Dans ce contexte, c'est simplement cela que signifie « résider à l'étranger ». Cela ne remet évidemment pas en cause le fait que la France soit votre pays, que vous y soyez né ou que vous y ayez toujours vécu.

Alors, l'immatriculation consulaire?

C'est votre enregistrement auprès du consulat algérien dont dépend votre lieu de résidence.

Elle permet au consulat de vous identifier comme ressortissant algérien résidant dans sa circonscription et intervient dans différentes démarches consulaires.

Et attention : avoir un acte de naissance algérien ou avoir obtenu votre 12S ne signifie pas automatiquement être immatriculé auprès du consulat.

Si vous ne savez pas si vous êtes immatriculé : vérifiez votre situation auprès de votre consulat.

Vous commencez à voir le chemin?

Au début de cette étape, tout ressemblait peut-être à une succession de mots administratifs. Maintenant, remettons-les dans un ordre

logique :

Ma filiation Mon état civil algérien / ma transcription si nécessaire Une preuve supplémentaire de nationalité si elle m'est réellement demandée Mon 12S selon ma situation Ma situation consulaire Mes documents algériens Et seulement maintenant, le passeport commence à devenir un objectif administratif concret.

Votre objectif final peut être le passeport.

Votre première démarche n'est pas forcément le passeport.

Gardez cette logique en tête pour la suite du guide. Elle vous évitera de commencer par une démarche qui n'est pas encore la vôtre.

ÉTAPE 5

Quelle situation me ressemble?

Cherchez simplement la situation qui ressemble le plus à la vôtre. L'objectif est de savoir ce qui existe déjà dans votre famille et quelle est la première chose à vérifier.

Situation 1 — Mon père est Algérien et possède ses documents Vous avez un point de départ solide. Commencez par votre propre état civil : votre naissance est-elle déjà transcrite? Ne partez pas immédiatement vers un certificat de nationalité ou trois générations d'actes.

Situation 2 — C'est ma mère qui est Algérienne Votre branche maternelle n'est pas secondaire. Rassemblez les documents de votre mère et regardez votre propre état civil. Si votre naissance n'a jamais été transcrite, commencez par cette étape avec le consulat.

Situation 3 — Mon parent algérien est décédé La recherche peut continuer. Cherchez ses anciens documents algériens mais aussi ses actes français, et interrogez frères, sœurs, oncles, tantes et cousins. Si rien n'est retrouvé, reconstituez d'abord précisément son état civil.

Situation 4 — La filiation existe, mais le parent n'a jamais fait ses papiers La génération intermédiaire est essentielle. Commencez par le grand-parent, établissez le lien avec votre parent puis comprenez la situation de ce parent avant d'avancer sur la vôtre. Ne commandez pas automatiquement un certificat de nationalité : rassemblez d'abord les actes et tentez la voie adaptée auprès du consulat.

Situation 5 — Je connais mon ascendance, mais il me manque presque tous les documents

Commencez par une information certaine : nom, date

approximative, région, village. Cherchez les documents français, interrogez la famille et utilisez les archives lorsque la période s'y prête. Votre premier objectif est de reconstruire une chaîne fiable.

Situation 6 — Je pars pratiquement de zéro Vous avez peut-être malgré tout un acte français, un mariage, un décès, un nom, une date ou une

commune. Commencez par la première personne dont vous êtes certain du lien avec l'Algérie.

Situation 7 — J'ai déjà un acte algérien ou un 12S à mon nom Arrêtez-vous avant de recommencer toute votre généalogie. Vérifiez votre historique consulaire et les documents déjà obtenus : votre chemin peut être beaucoup plus court.

Situation 8 — J'ai déjà eu un passeport algérien Même expiré depuis longtemps, votre historique administratif existe.

Retrouvez vos anciens documents et vérifiez ce qui doit simplement être remis à jour.

Situation 9 — Mes documents français et algériens ne correspondent pas Un prénom, une lettre, une date ou un lieu différent. Ne choisissez pas vous-même la version correcte et ne lancez pas plusieurs rectifications en parallèle. Identifiez d'abord où apparaît la première différence.

Situation 10 — Je veux surtout faire les démarches pour mes enfants

Regardez la chaîne ascendant vous enfants. Si votre propre

état civil n'est pas en ordre, commencez par votre génération lorsque c'est nécessaire.

Situation 11 — Je comprends les démarches, mais je n'ai pas envie de les gérer Vous avez le droit de déléguer. Vous ne payez pas parce qu'on vous a fait croire que vous étiez incapable : vous choisissez de gagner du temps.

Maintenant, trouvez votre situation

La situation qui me ressemble le plus est la n° :

Pourquoi?

Je pense que mon principal blocage se situe au niveau de :

Ce que ma famille peut faire pour moi :

Ce qui me bloque réellement :

Ai-je réellement besoin d'un accompagnement complet

☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas encore

Ai-je plutôt besoin d'une aide ponctuelle? ☐ Oui ☐ Non

- ☐ Retrouver ou récupérer un acte
- ☐ Obtenir l'exemplaire nécessaire d'un document
- ☐ Comprendre la situation d'une génération
- ☐ Vérifier mon dossier
- ☐ Résoudre une incohérence d'état civil
- ☐ Effectuer une démarche nécessitant un relais en Algérie
- ☐ Autre : _____

Vous venez de préciser votre question. Au début, vous pensiez peut-être :
« Comment avoir mes papiers algériens? » Maintenant, votre question peut devenir : « Mon grand-père est né en Algérie. Mon père est né en France et n'a jamais eu de documents algériens. J'ai retrouvé l'acte de mon grand-père et je dois maintenant comprendre la situation de mon père. »

Ou : « Ma mère a tous ses documents algériens. Ma naissance n'a jamais été transcrite. »

Ou encore : « Je sais exactement quel acte il me faut et dans quelle commune il se trouve, mais je n'ai personne capable de le récupérer. »

Et peut-être même : « Tout est déjà en ordre. Je peux continuer seul. »

Toutes ces réponses sont de bonnes réponses.

ÉTAPE 6

Ma feuille de route : qu'est-ce que je fais maintenant?

Vous commencez à comprendre votre situation. Il est temps de

construire votre feuille de route.

Pas celle de votre voisin. Pas celle d'une personne rencontrée sur Facebook. La vôtre.

1. Quel est mon véritable objectif?

Retrouver mon histoire familiale? Retrouver un acte? Comprendre

ma nationalité? Faire une transcription? Obtenir un 12S?

M'immatriculer? Obtenir ou renouveler un passeport? Faire les

démarches pour mes enfants? Corriger une différence d'état civil?

Retrouver une commune ou un village?

Mon objectif n° 1 :

2. Par qui passe mon lien avec l'Algérie?

Ma chaîne familiale :

3. Qu'est-ce que j'ai déjà?

Cochez uniquement ce que vous possédez réellement ou ce dont vous avez vérifié l'existence.

Acte de naissance algérien, ancien passeport, carte d'identité, livret de famille, 12S, carte consulaire, certificat de nationalité, acte de mariage, acte de décès, documents français établissant la filiation, commune exacte, noms des parents de l'ascendant.

4. Qu'est-ce qui me manque réellement?

Pas ce que vous pensez devoir commander « au cas où ».

Ce que vous avez identifié comme nécessaire à votre prochaine étape.

Il me manque :

Pourquoi en ai-je besoin?

Ai-je vérifié que ce document est réellement demandé? Si non :

vérifiez avant de le commander.

5. Puis-je obtenir ce qui me manque moi-même?

Une démarche officielle en ligne existe-t-elle? Ma famille peut-elle m'aider? Ai-je une personne de confiance en Algérie? Peut-elle réellement effectuer la démarche et me faire parvenir le document

sous la forme nécessaire?

6. Ma prochaine action

Une seule prochaine action. Pas quinze.

Ma prochaine action est :

La philosophie de Racines d'Algérie

Racines d'Algérie n'a pas été créé pour rendre compliquées des démarches que vous pourriez effectuer seul.

Et ce guide n'a pas été écrit pour vous donner juste assez d'informations pour vous obliger ensuite à acheter une prestation.

Je veux vous aider à comprendre ce que vous pouvez faire vous-même, et intervenir uniquement là où vous avez réellement besoin d'aide.

Je comprends ce que je dois faire?

Je suis capable de constituer mon dossier?

Je peux obtenir les documents nécessaires?

J'ai le temps et l'envie de gérer moi-même mes démarches?

Si toutes les réponses sont oui : continuez seul.

Si une réponse est non, ne cherchez pas encore quelle prestation choisir.

Notez simplement ce qui vous bloque.

Mon blocage est :

Nous verrons à l'Étape 8 quelle forme d'aide correspond réellement à ce blocage.

LA PHILOSOPHIE DU GUIDE

Si vous pouvez faire votre démarche seul : faites-la.

Si votre famille peut récupérer votre document : demandez-lui.

Si une procédure officielle gratuite vous permet d'obtenir ce dont vous avez besoin : utilisez-la.

Et si, malgré tout cela, il reste un obstacle que vous ne pouvez pas raisonnablement résoudre seul : alors Racines d'Algérie peut peut-être vous être utile.

Bonnes ressources pour continuer seul

Vous savez maintenant beaucoup mieux ce que vous cherchez.

Il reste une dernière chose essentielle : savoir où chercher l'information officielle.

Entre les groupes Facebook, les vidéos, les forums et les expériences personnelles, on peut rapidement entendre tout et son contraire.

Un témoignage peut vous aider. Mais lorsqu'il s'agit de savoir quelles pièces sont officiellement demandées aujourd'hui, votre premier réflexe doit être : la source officielle.

1. Pour le certificat de nationalité

Votre référence officielle est le ministère algérien de la Justice.

Il présente les différents cas de nationalité et les justificatifs correspondant aux filiations concernées.

Mais souvenez-vous du chemin vu précédemment :

ne demandez pas automatiquement un certificat de nationalité simplement parce que ce document existe.

Lorsque votre situation le permet, commencez par vérifier si votre dossier peut avancer auprès du consulat avec les éléments dont vous disposez.

Si le certificat vous est ensuite demandé, consultez alors la procédure officielle correspondant précisément à votre situation.

2. Pour le 12S

Il existe un portail officiel dédié.

Pour les situations éligibles à la demande en ligne, utilisez le service officiel et suivez directement votre demande.

Aucune raison de payer quelqu'un simplement pour cliquer à votre place.

3. Pour le passeport

Référez-vous au ministère de l'Intérieur et au consulat dont vous dépendez.

Vérifiez toujours la liste actuelle des pièces avant votre rendez-vous.

Les modalités pratiques peuvent évoluer et votre situation peut nécessiter des éléments particuliers.

4. Pour les archives

Pour certaines recherches historiques concernant l'Algérie durant la période coloniale, les ANOM peuvent constituer une piste intéressante.

Mais souvenez-vous : ne concluez jamais qu'un acte n'existe pas simplement parce que vous ne l'avez pas trouvé dans une base en ligne.

Internet est un outil. Pas une administration.

Demandez-vous toujours d'où vient l'information : ministère, consulat, administration, professionnel, témoignage, groupe

Facebook, vidéo?

Les témoignages peuvent être utiles. Ils ne doivent pas être confondus avec une règle officielle.

Et même ce guide peut vieillir

Une procédure peut changer. Un formulaire peut être remplacé. Un service en ligne peut évoluer.

C'est pourquoi ce guide doit vous apprendre où vérifier l'information, plutôt que vous demander de considérer ce PDF comme une vérité administrative éternelle.

Avant de demander de l'aide :

- ☐ J'ai consulté la procédure officielle.
- ☐ Je sais quelles pièces sont réellement demandées.
- ☐ J'ai vérifié ce que je peux obtenir directement.
- ☐ J'ai utilisé les solutions accessibles à ma famille.
- ☐ Malgré cela, il reste un véritable blocage.

Si vous avez pu répondre oui aux premières questions et qu'il ne reste finalement aucun véritable blocage : continuez seul.

CAS PRATIQUE

Ma première démarche n'est pas forcément le passeport Si vous êtes né à l'étranger et n'avez jamais eu de documents algériens, ne commencez pas automatiquement par chercher un rendez-vous pour un passeport.

1. Ma naissance existe-t-elle dans l'état civil algérien?

Si non ou si vous ne savez pas : commencez par vérifier la transcription.

2. Puis-je obtenir mon 12S?

Le 12S est une étape importante, mais il n'est pas le passeport.

3. Quelle est ma situation auprès du consulat?

Vérifiez votre immatriculation et les conditions actuelles de votre consulat.

4. Ai-je les pièces nécessaires à la demande de passeport?

Consultez la liste officielle correspondant à votre situation avant le rendez-vous.

Votre objectif peut être le passeport.

Votre première démarche n'est pas forcément le passeport.

Ne mélangez pas les listes de pièces : les documents nécessaires à une transcription ne sont pas automatiquement ceux d'un certificat de nationalité ou d'une demande de passeport.

Je suis bloqué : de quelle aide ai-je réellement besoin?

Si vous arrivez sur cette page, cela ne signifie pas automatiquement que vous avez besoin de Racines d'Algérie.

Peut-être vous manque-t-il simplement une information. Peut-être devez-vous appeler votre consulat. Peut-être qu'un membre de votre famille peut encore résoudre le problème.

Ou peut-être avez-vous réellement atteint une étape que vous ne pouvez pas franchir seul.

1. Je sais exactement ce qu'il me faut

Votre situation est claire, mais il vous manque un acte, un document à récupérer sur place ou l'exemplaire nécessaire à votre démarche alors que vous ne possédez qu'une photographie ou un scan.

Dans ce cas, vous n'avez probablement pas besoin d'un accompagnement complet.

Votre besoin est ponctuel.

Si vous savez parfaitement monter votre dossier, je ne vais pas vous proposer de le monter à votre place.

2. J'ai retrouvé le document, mais je n'arrive pas à le

récupérer Votre problème n'est plus administratif. Il est logistique.

Selon la situation, une solution peut consister à récupérer le document, le centraliser, regrouper plusieurs pièces ou organiser leur acheminement.

Vous n'avez pas besoin de payer quelqu'un pour refaire les recherches que votre famille a déjà effectuées.

3. Je sais quelle démarche effectuer, mais elle doit être

réalisée en Algérie Vous vivez à plusieurs centaines ou milliers de kilomètres. Vous n'avez personne sur place ou personne capable de s'en occuper.

Comparez : billet d'avion, hébergement, transports, congés, temps.

Si vous avez une solution familiale simple : utilisez-la.

Sinon, l'intervention d'un relais sur place peut avoir une véritable valeur.

4. Ma situation nécessite un certificat de nationalité

Vous avez vérifié que cette étape vous concerne réellement et regardé les voies officielles accessibles.

Si votre difficulté vient des actes nécessaires, d'une chaîne familiale complexe, d'une génération intermédiaire, d'un problème d'état civil ou d'une intervention professionnelle en Algérie, alors votre besoin est différent.

Racines d'Algérie n'est pas un cabinet d'avocats. Lorsque votre situation relève d'un professionnel du droit, mon rôle est aussi de savoir vous orienter.

5. J'ai constitué mon dossier seul, mais j'ai peur d'avoir

oublié quelque chose Votre besoin peut simplement être une vérification.

L'objectif n'est pas de recommencer ce que vous avez déjà fait, mais de regarder la cohérence, les pièces présentes et les points d'attention avant le rendez-vous.

6. Je suis complètement perdu

Votre premier besoin peut être simplement de comprendre votre situation.

Un premier échange peut permettre de remettre les éléments dans l'ordre, puis de distinguer ce que vous pouvez faire seul, ce que votre famille peut faire, ce qui nécessite une intervention ponctuelle et ce que vous souhaitez éventuellement déléguer.

7. Je sais faire... mais je n'ai simplement pas envie de

m'en occuper C'est une raison parfaitement valable.

Vous devez simplement pouvoir vous dire : « Je sais que je pourrais probablement le faire moi-même. Mais je choisis volontairement de déléguer. »

Quel niveau d'aide me correspond?

Niveau 0 — Je continue seul

Je comprends ma situation, je peux obtenir mes documents et effectuer mes démarches. Coût d'accompagnement : 0 €.

Niveau 1 — J'ai besoin d'une aide ponctuelle

Je sais ce qu'il me faut, mais une étape précise me bloque. Je ne délègue que cette étape.

Niveau 2 — Je veux sécuriser ce que j'ai préparé

J'ai fait le travail moi-même. Je souhaite simplement vérifier mon dossier.

Niveau 3 — J'ai besoin qu'on m'aide à comprendre ma situation

Mon premier besoin est un diagnostic et une feuille de route, pas nécessairement une prise en charge complète.

Niveau 4 — Je souhaite un accompagnement

Ma situation est complexe ou je préfère être accompagné dans plusieurs étapes. Nous déterminons ensemble ce qui doit réellement être pris en charge.

Niveau 5 — Je souhaite déléguer

Je sais ce que je pourrais faire seul, mais je choisis volontairement de confier tout ou partie de mes démarches.

Racines d'Algérie peut aussi vous dire « vous n'avez pas besoin de moi »

Si je pense que vous pouvez effectuer très simplement votre démarche seul : je préfère vous le dire.

Si votre consulat peut répondre directement : je vous orienterai vers lui.

Si une procédure officielle gratuite suffit : je vous l'indiquerai.

Si votre situation nécessite un avocat : je ne prétendrai pas pouvoir remplacer un avocat.

Et si je ne sais pas : je préfère chercher ou vous orienter plutôt que vous donner une réponse approximative.

L'objectif n'est pas que chaque personne qui découvre Racines d'Algérie devienne cliente.

L'objectif est que lorsqu'une personne devient cliente, elle sache pourquoi.

Et qu'à la fin, elle puisse réellement se dire : « Cette intervention m'a été utile. »

Et maintenant?

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, j'espère qu'une chose a changé.

Peut-être n'avez-vous pas encore obtenu votre acte, votre certificat de nationalité, votre 12S ou votre passeport.

Mais vous devriez pouvoir répondre beaucoup plus précisément à cette question : « Quelle est ma prochaine étape? »

Et c'était l'objectif de ce guide.

Peut-être avez-vous découvert que votre situation était plus simple que vous ne l'imaginiez. Alors continuez seul.

Peut-être avez-vous compris qu'il vous manquait simplement un document. Cherchez d'abord comment l'obtenir vous-même ou avec l'aide de votre famille.

Peut-être avez-vous identifié un véritable blocage. Alors demandez de l'aide uniquement pour ce qui vous bloque.

Et peut-être avez-vous simplement décidé que vous préféreriez être accompagné. C'est aussi votre choix.

Racines d'Algérie Racines d'Algérie est né de ma propre histoire et de mes propres démarches.

Aujourd'hui, j'accompagne celles et ceux qui souhaitent comprendre leur situation, retrouver des documents, avancer dans leurs démarches

administratives ou renouer avec une partie de leur histoire familiale en Algérie.

Mais Racines d'Algérie n'est ni un consulat, ni une administration, ni un cabinet d'avocats.

Je ne délivre aucun document officiel.

Et je ne veux surtout pas vous vendre une prestation dont vous n'avez pas besoin.

Mon rôle peut être très différent selon votre situation : orienter, rechercher ou récupérer un document, vérifier ce que vous avez préparé, vous mettre en relation avec une personne ou un professionnel de confiance, vous accompagner dans plusieurs étapes... ou vous dire que vous pouvez parfaitement continuer sans moi.

Besoin d'aide?

Avant de me contacter, essayez simplement de pouvoir compléter cette phrase :

« J'ai suivi le guide. Aujourd'hui, mon véritable blocage est... »

Cela nous permettra d'aller directement à l'essentiel.

Site : racinesdalgerie.com

Pour me retrouver ou me contacter : utilisez la carte de visite numérique présentée à la fin de ce guide.

Vous n'avez pas besoin d'aide? Continuez votre chemin. Le guide reste à vous.

Gardons le contact

Ce guide a été conçu pour vous permettre d'avancer seul chaque fois que c'est possible.

Si, au cours de votre parcours, vous rencontrez un blocage que vous ne pouvez pas résoudre seul, ou si vous souhaitez simplement retrouver mes coordonnées et les différents espaces de Racines d'Algérie, vous pouvez accéder à ma carte de visite numérique.



Scannez le QR code

Karim HANNI — Racines d'Algérie

[Ouvrir ma carte de visite numérique](#)

Une dernière chose... Peut-être que ce guide vous a permis de retrouver un document.

Peut-être simplement de comprendre enfin ce que signifiaient tous ces mots : 12S, transcription, nationalité, consulat, acte de naissance.

Peut-être avez-vous découvert que vous pouviez effectuer vos démarches seul.

Et j'espère sincèrement que ce sera le cas pour beaucoup d'entre vous.

Mais au cours de vos recherches, quelque chose d'autre peut également arriver.

Vous allez demander à votre père où est né votre grand-père. Appeler une tante pour retrouver un ancien passeport. Ouvrir un vieux livret de famille. Découvrir le nom d'un village. Tomber sur une photographie.

Et peut-être qu'au milieu de toutes ces démarches administratives... vous commencerez à poser d'autres questions.

Comment était leur vie là-bas? Pourquoi sont-ils partis? Qui est resté? Existe-t-il encore une maison? Une famille? Des souvenirs?

Et si cela arrive, prenez le temps d'écouter les réponses.

Parce qu'avant les documents, avant les démarches, avant le passeport, il y a votre histoire.

Ce guide vous a aidé?

Alors ne le gardez pas forcément pour vous.

Vous connaissez peut-être un frère, une sœur, un cousin, une amie, un collègue, quelqu'un qui possède lui aussi une partie de son histoire familiale en Algérie et qui, un jour, s'est peut-être demandé :

« J'aimerais en savoir plus sur mes racines... mais je ne

sais pas par où commencer. »

Envoyez-lui simplement ce guide.

Pas parce qu'il doit faire des démarches.

Pas parce qu'il doit obtenir des papiers.

Et certainement pas parce qu'il doit devenir client de Racines d'Algérie.

Parce qu'il pourra peut-être, lui aussi, commencer à retrouver un morceau de son histoire.

Peut-être que son chemin le conduira vers des documents. Peut-être vers un village. Une famille. Une maison. Des archives. Ou simplement vers une histoire qu'il avait envie de connaître.

À chacun de décider jusqu'où il souhaite aller.

Vous n'avez pas besoin de tout savoir pour commencer.

Vous avez simplement besoin de trouver le premier fil.

Karim HANNI — Fondateur de Racines d'Algérie